

Règlements Sportifs

de Ski

Sport Adapté



Règlements applicables jusqu'au 31/08/2009

Règlements Sportifs Ski

Sommaire

<u>Article 1 : Règles communes à toutes compétitions de Ski Alpin ou de Fond</u>	1
A. Compétitions départementales, régionales, nationales	1
B. Compétitions internationales	1
C. Types de compétitions de ski	1
D. Les niveaux techniques dans les divisions	1
E. Les éléments spécifiques aux épreuves	1
F. Publication des résultats	2
G. Réclamations	2
H. Les prix	2
I. Equipements	2
J. Réunion des chefs d'équipe	2
K. Droits et devoirs des chefs d'équipe et entraîneurs	2
L. Catégories d'âge, classement	2
<u>Article 2 : Le Ski Alpin</u>	3
A. Règlement spécifique	3
1. <i>1.Modalités de déroulement des vérifications de niveaux avant une course</i>	3
2. <i>Récapitulatif technique par niveaux :</i>	4
a) <i>Division 1</i>	4
b) <i>Division 2</i>	5
c) <i>Division 3</i>	6
3. <i>Organisation des manches</i>	7
4. <i>le départ</i>	7
5. <i>retards au départ</i>	7
6. <i>l'aire d'arrivée</i>	7
7. <i>appareils de chronométrage</i>	7
8. <i>la ligne d'arrivée</i>	7
9. <i>passage de l'arrivée</i>	7
10. <i>réclamations</i>	7
B. Organisation d'un Championnat de France	8
1. <i>organigramme des responsabilités dans une rencontre nationale</i>	8
2. <i>les responsables de la compétition</i>	8
3. <i>le responsable des pistes</i>	8
4. <i>contrôle des passages</i>	8
5. <i>placement des portes</i>	8
6. <i>le responsable des juges de portes</i>	9
7. <i>rôle des juges de portes</i>	9

8. <i>le responsable du chronométrage</i>	9
1. <i>le juge au départ</i>	9
2. <i>le juge à l'arrivée</i>	9
9. <i>le responsable du service d'ordre</i>	9
10. <i>le responsable du service médical</i>	9
11. <i>le responsable du matériel</i>	9
12. <i>le rôle de l'entraîneur</i>	10
13. <i>l'arbitre</i>	10
14. <i>le traceur</i>	10
15. <i>le secrétaire de course</i>	10
16. <i>le jury</i>	10
17. <i>ordre de départ</i>	11
18. <i>commandement de départ</i>	11
19. <i>exécution de la course</i>	11
20. <i>feuille de résultats</i>	12
Article 3 : <u>Ski de Fond</u>	13
A. Règlement spécifique	13
1. <i>récapitulatif technique par niveaux</i>	13
a) <i>Division 1</i>	13
b) <i>Division 2</i>	13
c) <i>Division 3</i>	13
d) <i>Récompenses - Attribution des titres</i>	14
2. <i>commandement de départ</i>	14
3. <i>chronométrage électronique</i>	14
B. Termes et champs d'application des compétitions nationales	15
1. <i>organigramme des responsabilités dans une rencontre nationale</i>	15
2. <i>le comité d'organisation et ses devoirs</i>	15
a) <i>les membres de ce comité</i>	15
b) <i>rôles et devoirs</i>	15
3. <i>les autres officiels de l'épreuve</i>	16
4. <i>le jury</i>	16
5. <i>le responsable technique fédéral</i>	16
6. <i>la technique classique</i>	17
7. <i>le marquage de la piste</i>	17
8. <i>informations</i>	17
9. <i>dispositions</i>	17
10. <i>départ</i>	17
11. <i>numéros de dossards</i>	17
12. <i>entraînements</i>	17
13. <i>devoirs des officiels au départ, à l'arrivée</i>	17
14. <i>feuille de résultats</i>	19

Article 1 : Règles communes à toutes rencontres ou compétitions de Ski

A. Compétitions départementales, régionales, nationales

Suivent les contenus d'organisation de la manifestation et des règlements propres à chaque spécialité.

Pour l'organisation d'une compétition : se référer au "guide pour l'organisation de compétitions fédérales" disponible à la Fédération.

B. Compétitions internationales

La direction technique nationale se charge de diffuser les particularités de chaque épreuve. Les quotas de participants dans les catégories, divisions, épreuves, seront fixés par le DTN et en collaboration avec le DSF et selon les minima fixés.

Il faudra avoir participé au dernier Championnat de France pour entrer dans une présélection internationale. Des critères de sélection déterminent le choix des sélectionnés et des remplaçants ; les titulaires seront confirmés suite au stage de préparation technique.

C. Types de compétitions de Ski

Les compétitions nationales comprennent :

- Disciplines nordiques :
 - Dames : fond divisions I, II, III
 - Hommes : fond divisions I, II, III
- Disciplines alpines :
 - Dames : slalom spécial / Slalom géant division I, II, III et super G DI
 - Hommes : slalom spécial / Slalom géant division I, II, III et super G DI

Pour la Division III, hommes et dames, un parcours de glisse rectiligne sur pente très faible et avec un slalom spécial ou slalom géant très simple sur pente très faible également.

D. Les niveaux techniques dans les divisions

En sport adapté, un concurrent ne doit pas arriver à une compétition sans avoir suivi une **préparation spécifique à l'épreuve à laquelle il s'engage**.

Une "**pratique loisir**", même suivie, ne permet pas au compétiteur de posséder les éléments techniques suffisants. Il doit pouvoir réaliser son parcours sans difficultés et sans risques.

C'est donc à l'entraîneur de travailler au développement des capacités, à la connaissance des aspects techniques propres à chaque épreuve, dans une discipline.

"Le niveau" ne doit pas exclure les connaissances techniques mais celles-ci doivent être en rapport avec la performance souhaitée.

E. Les éléments spécifiques aux épreuves

Le concurrent doit connaître le cheminement de l'épreuve. Il doit pouvoir se rendre sans difficultés au départ, être prêt et échauffé, doit connaître les consignes du starter, et sa position au moment du départ. Il doit se repérer sur le tracé. Il doit savoir se diriger à la fin de l'épreuve et éventuellement se rendre au départ pour la deuxième manche.

Dans le cas où le concurrent n'aurait pas assimilé cette dernière consigne, une personne de l'organisation sera amenée à le conduire jusqu'au départ.

Les entraîneurs doivent suivre les directives des organisateurs concernant leur position au départ et durant le déroulement de la course.

F. Publication des résultats

Les résultats sont tout d'abord présentés puis confirmés, avant la remise des prix.

G. Réclamations

Le délai sera fixé par les organisateurs et la DTN.

H. Prix

Les trois premiers dans chaque catégorie d'âge ouverte pour chaque division (I, II, III), de chaque course, seront récompensés par une médaille.

En cas d'ex æquo, les prix sont remis aux 2 concurrents. Une manche supplémentaire ne peut être réalisée, ni un tirage au sort.

I. Equipements

Un minimum dans la qualité des vêtements et équipements paraît indispensable ; cependant tout concurrent peut utiliser tout matériel existant sur le marché (tenue, skis de compétitions ou non)

J. Réunion des chefs d'équipe (responsable des concurrents d'une association sportive)

L'heure de la première réunion est mentionnée dans le programme ainsi que le tirage au sort. Toutes autres invitations à d'autres réunions seront faites lors de cette première réunion.

Les décisions des réunions de Chefs d'équipe se feront à la majorité simple de voix. En cas de partage, la voix du DTN ou de son représentant est prépondérante.

K. Droits et devoirs des chefs d'équipe et entraîneurs

Les entraîneurs ne doivent pas suivre ou assister les concurrents durant la compétition.

Certains chefs d'équipe ou entraîneurs pourront être accrédités, donnant les droits et devoirs suivants :

- gratuité des remontées mécaniques pour l'entraînement et la compétition,
- possibilité de circuler sur le site de compétition.

Tout comportement contraire au fair-play ou au règlement pourra amener le comité d'organisation et la DTN à sanctionner le chef d'équipe.

L. Les catégories d'âge

Les catégories d'âge, masculines et féminines, arrêtées par la FFS sont les suivantes pour la saison 2005 / 2006

- Ski Alpin
 - Poussins : 95 / 96
 - Benjamins : 93 / 94
 - Minimes : 91 / 92
 - Cadets : 89 / 90
 - Juniors : 86 / 87 / 88
 - Seniors : 76 à 85
 - Master M : 51 à 75
 - Master V : 50 et avant

En fonction du nombre d'inscrits et de leur répartition la Commission Sportive Nationale Ski et la DTN se réservent le droit de regrouper les catégories d'âges de la manière suivante :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Jusqu'à 16 ans	De 17 à 29 ans	30 ans et plus

cas particulier : un jeune ayant 17 ans durant l'année civile du championnat de France sera classé en catégorie B
un concurrent ayant 30 ans durant l'année civile du championnat de France sera classé en catégorie C

Années	Catégories d'âge							
	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Masters M	Masters V
2005 / 2006	96 / 95	94 / 93	92 / 91	90 / 89	88 / 87 / 86	85 à 76	75 à 51	50 et avant
2006 / 2007	97 / 96	95 / 94	93 / 92	91 / 90	89 / 88 / 87	86 à 75	74 à 50	49 et avant
2007 / 2008	98 / 97	96 / 95	94 / 93	92 / 91	90 / 89 / 88	87 à 74	73 à 49	48 et avant
2008 / 2009	99 / 98	97 / 96	95 / 94	93 / 92	91 / 90 / 89	88 à 73	72 à 48	47 et avant

- **Ski Fond**

La FFS a arrêté les catégories d'âge suivantes pour la saison 2005 / 2006

- Benjamins : 95 / 94
- Minimes : 93 / 92
- Cadets : 91 / 90
- Juniors jeunes : 89 / 88
- Juniors : 87 / 86
- Seniors : 85 à 71
- Vétérans 1 : 70 à 61
- Vétérans 2 : 60 à 51
- Vétérans 3 : 50 et avant

La Direction Technique Nationale et la Commission Sportive Nationale Ski de la FFSA, en fonction des inscriptions à chaque compétition, pourront proposer des regroupements de catégories d'âge.

Années	Catégories d'âge									
	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors Jeunes	Juniors	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3
2005 / 2006	97 / 96	95 / 94	93 / 92	91 / 90	89 / 88	87 / 86	85 / 71	70 / 61	60 / 51	50 et avant
2006 / 2007	98 / 97	96 / 95	94 / 93	92 / 91	90 / 89	88 / 87	86 / 70	69 / 60	59 / 50	49 et avant
2007 / 2008	99 / 98	97 / 96	95 / 94	93 / 92	91 / 90	89 / 88	87 / 69	68 / 59	58 / 49	48 et avant
2008 / 2009	2000 / 99	98 / 97	96 / 95	94 / 93	92 / 91	90 / 89	88 / 68	67 / 58	57 / 48	47 et avant

Article 2 : Le Ski Alpin

A. Règlement spécifique

Les courses DI, DII, DIII devront être, dans la mesure du possible, organisées sur des pistes distinctes correspondant au niveau technique des concurrents. Les tracés seront obligatoirement différents en DI et DII (pas de départs décalés)

1. Modalités de déroulement des vérifications de niveaux avant une course

- a) DI : Pas de vérification de niveau – les concurrents inscrits en DI restent en DI.
- b) DII : Un tracé volontairement technique de type « 3^{ème} étoile » sera proposé avec 8 à 12 portes et passages dans la pente, visible en totalité par le jury.

Les dossards seront tirés au sort.

Une observation technique sera faite sur la 1^{ère} manche prenant en compte :

- l'aisance
- l'appréhension par rapport à la pente

- virage parallèle dérapé ou non
- le chrono.

En cas de doute, le jury peut demander un deuxième passage.

c) DIII : Un tracé de type « 1^{ère} étoile » sera proposé avec 6 à 8 portes visible en totalité par le jury.

Les dossards seront tirés au sort.

Une observation technique sera faite sur la 1^{ère} manche prenant en compte :

- L'aisance
- Le repérage dans le tracé
- Virage élémentaire dérapé ou non
- Le chrono.

En cas de doute, le jury peut demander un deuxième passage.

2. *Récapitulatif technique par niveaux*

a) **Division 1**

— Niveau "piste rouge" 3^{ème} étoile

Conditions requises : être suffisamment entraîné sur des parcours de type slalom

— Compétences : se repérer sur un slalom, avec enchaînement de virages (couleur des piquets)

* **Slalom géant** : féminin et masculin

- temps : 1 minute minimum
- dénivelé : minimum 150 mètres
- nombre de portes : 20 minimum
- résultat : par addition des deux manches

* **Slalom spécial** : féminin et masculin

- temps : 40 secondes minimum
- dénivelé : minimum 60 mètres
- nombre de portes : 20 minimum
- résultat : par addition des deux manches

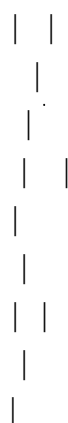
* **Super G** : féminin et masculin

Seuls les DI sont autorisés à prendre le départ de la DI (Rappel : le casque est obligatoire)

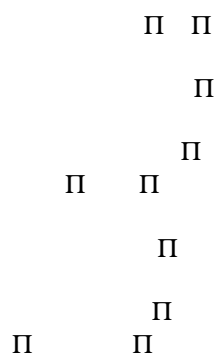
— Conditions requises : être suffisamment entraîné sur un parcours de Super G.

- temps : 1 minute minimum
- dénivelé : minimum 200 mètres
- nombre de portes : 15 minimum
- résultats : classement par temps sur une seule manche

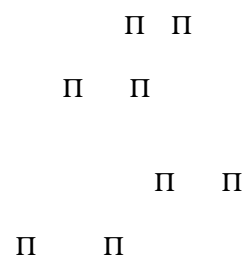
Slalom Spécial



Slalom Géant



Super G



b) Division 2

— Niveau : "piste bleue" 2ème étoile

Les tracés peuvent être matérialisés à la peinture en bombe.

— Conditions requises : avoir déjà réalisé des passages de slalom. Prendre seul le télési.

— Niveau de compétences : être capable d'enchaîner plusieurs virages, sur un tracé imposé, sur une piste bleue.

* **Slalom géant** : féminin et masculin

- temps : 1 minute minimum
- dénivélé : 100 mètres minimum
- nombre de portes : 15 minimum
- résultats : classement sur le meilleur temps des deux manches

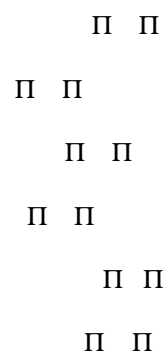
* **Slalom spécial** : féminin et masculin

- temps : 45 secondes minimum
- dénivélé : 50 mètres minimum
- nombre de portes : 20 minimum.
- résultats : classement sur le meilleur temps des deux manches

Slalom Spécial



Slalom Géant



c) Division 3

— Lieu d'évolution : slalom type 1ère étoile

— Conditions requises : s'équiper seul, se relever seul après une chute, maîtriser l'arrêt (chasse-neige), le changement de direction en virage élémentaire, l'équilibre en glissement, l'utilisation d'une remontée mécanique.

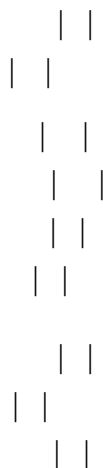
* **Slalom géant** : féminin et masculin

- temps : 20 secondes minimum
- dénivelé : 20 mètres minimum
- nombre de portes : 8 minimum
- résultats : classement sur le meilleur temps des deux manches

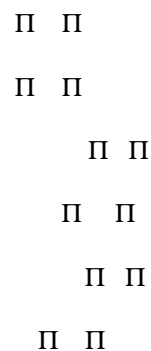
* **Slalom spécial** : féminin et masculin

- temps : 20 secondes minimum
- dénivelé : 20 mètres minimum
- nombre de portes : 8 minimum
- résultats : classement sur le meilleur temps des deux manches

Slalom Spécial



Slalom Géant



3. Organisation des manches

L'ordre de départ des concurrents pour chaque épreuve se fera par tirage au sort, les femmes partent les premières.

l'ordre de départ des concurrents est inversé pour la seconde manche.

Les deux manches se feront l'une à la suite de l'autre sur le même tracé. Celui-ci pourra être légèrement modifié suivant l'état de la neige.

Intervalles de départ : les départs sont donnés à intervalles réguliers. Le responsable du chronométrage indique au starter quand le coureur devra prendre le départ. Le concurrent précédent ne doit pas avoir obligatoirement franchi la ligne d'arrivée.

4. Le départ

Le concurrent doit pouvoir se préparer calmement sur la zone de départ, sans aide lors du départ proprement dit. Sur l'ordre du starter, le concurrent devra placer les bâtons au-delà de la ligne de départ, aux emplacements prévus à cet effet.

Le concurrent doit partir avec la seule aide de ses bâtons, sans s'appuyer sur les poteaux de départ.

5. Retards au départ

Tout concurrent n'étant pas à l'appel au départ sera disqualifié, mais peut être toutefois excusé pour des raisons valables. Le concurrent en retard partira en dernière position de la manche.

6. L'aire d'arrivée

Devra être assez large et damée avec une indication de direction vers les remontées mécaniques pour la deuxième manche et une personne qui oriente les concurrents en difficulté.

7. Appareil de chronométrage

Pour les chronométrages électroniques les temps sont enregistrés au 1/100ème de seconde.

Le portillon sera placé de telle façon que le concurrent soit obligé de le déclencher lors du départ.

Pour le chronométrage manuel il se fait au 1/10ème de seconde.

Le starter chronométrateur au départ, devra pouvoir communiquer avec le chronométrateur à l'arrivée. Il annonce le n° du concurrent sur la position de départ, le nombre de seconde avant le départ, puis décompte de 5 à 0. Le chrono est déclenché lorsque le 1er pied du concurrent passe la ligne. Le chronométrateur à l'arrivée signale le passage de l'arrivée du concurrent au départ ou sa disqualification ; fait enregistrer le temps ou la disqualification à la table de marque, auprès du secrétaire.

En cas de problème de chronométrage, le concurrent pourra recommencer la descente en priorité, dès qu'il se jugera prêt.

8. La Ligne d'arrivée

Doit être matérialisée au sol, et si possible par une banderole marquée du mot "arrivée". La largeur conseillée pour la ligne semble de 15 mètres pour la descente de 10 mètres pour le slalom.

9. Passage de l'arrivée

La ligne doit être franchie :

- soit sur les deux skis
- soit sur 1 ski
- soit avec les deux pieds dans le cas d'une chute à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

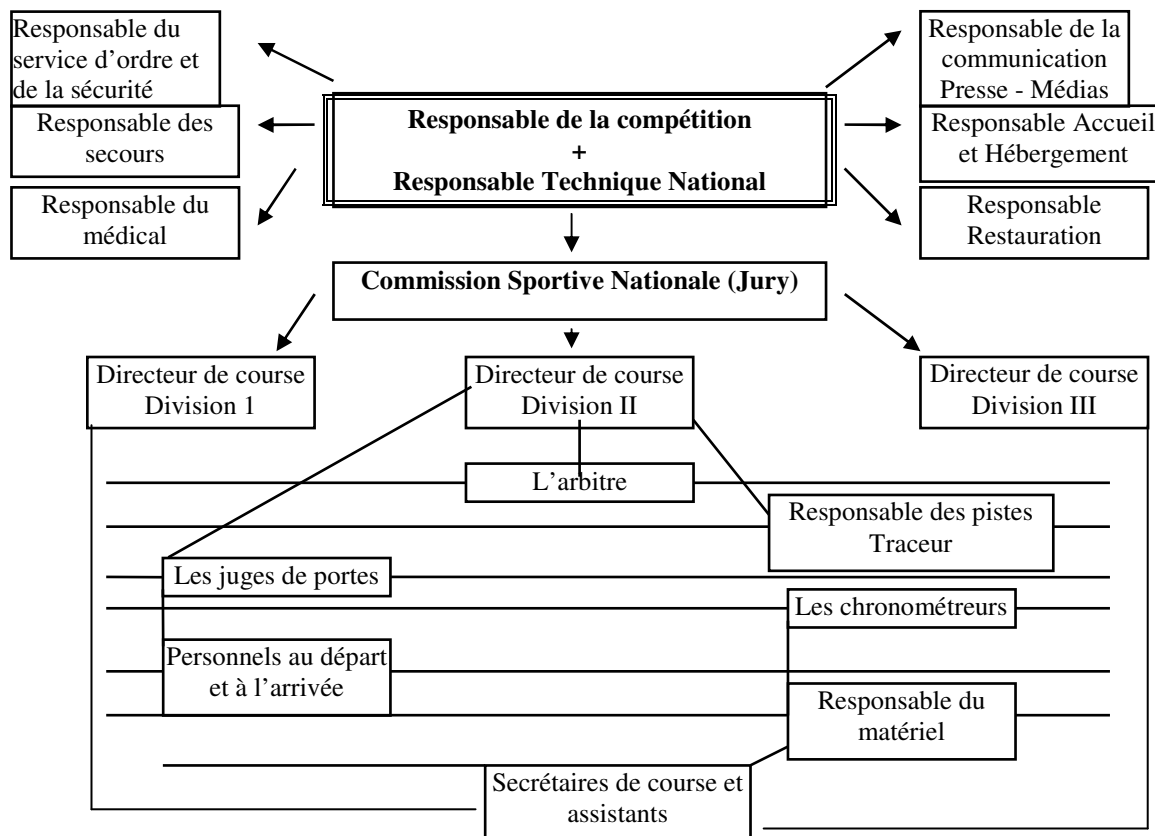
10. Les réclamations

Doivent être adressées au jury qui statue avec le comité d'organisation. La décision sera sans appel. Les arbitres ou juges de portes peuvent être consultés.

Toute réclamation justifiée et dans les délais de 15 minutes après l'arrivée, lors d'une manche, et après confirmation du jury, annule cette dernière. Le temps d'une nouvelle manche sera alors retenu.

B. Organisation d'un Championnat de France

1. Organigramme des responsabilités dans une rencontre nationale



2. Les responsables de la compétition

Ils président et décident de l'ensemble des directives après consultation des différents directeurs de course, des responsables de : la sécurité, des secours, du service d'ordre, du médical, de la communication, de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration.

3. Le responsable des pistes

Il est responsable de la préparation de la piste suivant les instructions du comité de course et du jury. Il doit bien connaître les conditions d'enneigement du lieu de compétition.

4. Contrôle des passages

Chaque juge d'une ou plusieurs portes sera muni de fiches sur lesquelles il notera à chaque faute technique la spécialité, hommes ou dames, division et n° de dossard, ainsi que les raisons de la disqualification.

Si un concurrent manque une porte (chute ou inattention...) il est disqualifié.

Toutefois, il lui est possible de continuer la course à condition de remonter et de passer en amont des piquets de la porte manquée. Dans ce cas, la disqualification est levée.

5. Placement des portes

Tous les tracés sont de type slalom à deux piquets (passage entre 2 piquets de même couleur).

Les portes doivent être placées de façon à être visibles rapidement par les concurrents lancés à grande vitesse.

Les deux banderoles formant une porte devront être placées face à la piste.

Dans le cas d'une porte verticale, le coureur peut passer à droite ou à gauche.

Il est conseillé de prévoir dix mètres de sécurité entre la porte et le filet de protection.

Le tracé doit tenir compte de la valeur moyenne des concurrents - les portes sont alternativement bleues et rouges - les emplacements des piquets doivent être repérés à la peinture en bombe.

6. Le responsable des juges de portes

Il juge et place ses assistants sur les portes. Après la première manche et à la fin de la course, il recueille les fiches des assistants juges puis les remet à l'arbitre. Il est chargé de distribuer à chacun le matériel nécessaire (fiches, crayons, liste de départ, etc...). Le juge de porte peut demander l'avis du responsable des pistes en cas de remise en état de la piste, même pendant une manche.

7. Rôle des juges de portes

Les juges doivent apporter les fiches avec les disqualifiés et les raisons, les remettre au jury et au secrétaire qui déterminent le classement officiel après chaque manche.

Tâches annexes

- redresser les piquets ou les replacer entre les passages des concurrents
- remettre en état une portion de piste sous sa surveillance
- en cas de besoin, porter assistance au coureur en cas d'accident

8. Le responsable du chronométrage et des calculs

Il est responsable de la coordination du personnel au départ et à l'arrivée y compris chronométrage et calculs. Au slalom, lui-même ou un adjoint, décidera de l'intervalle entre deux départs.

Il est assisté par :

- le starter
- le secrétaire au départ (qui contrôle l'ordre de passage)
- un chronométreur au départ avec un émetteur-récepteur et son adjoint
- un chronométreur à l'arrivée et son adjoint qui double le chronométrage manuellement
- une secrétaire de table qui enregistre les temps avec un adjoint.

a) Le juge au départ

Il doit s'assurer que les prescriptions concernant le départ sont bien respectées.

Il constate des éventuels retards ou faux départs.

Il signale à la fin de l'épreuve à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ, les faux départs ou irrégularités.

b) Le juge à l'arrivée

Il doit s'assurer de la bonne observation de toutes les prescriptions concernant l'organisation de l'arrivée et le passage de l'arrivée.

Il surveille le contrôleur à l'arrivée, le chronométrage et le service d'ordre.

Il doit être en mesure de pouvoir entrer en contact à tout instant avec le départ.

9. Le responsable du service d'ordre

Il est chargé de placer le public, de prévoir des barrières, de rendre facile l'accès des concurrents au télésiège, pour se rendre au départ

Il doit prévoir le parking pour les navettes, si le site de compétition est éloigné de l'hébergement

Il doit prévoir un accès en cas d'évacuation d'un blessé.

10. Le responsable du service médical

Il doit s'assurer que le SAMU ou ambulance est opérationnel au départ de la course et des entraînements, assister les concurrents qui ont besoin d'aide (petites blessures, besoin d'une boisson chaude etc...). Le responsable médical doit être en contact permanent avec ses adjoints (radio émetteur) surtout s'il ne peut avoir une vue générale sur plusieurs sites de compétitions. Il doit avoir prévu avec les secours de la station, le mode d'intervention et d'évacuation rapide.

Pour une compétition nationale, un médecin fédéral doit être présent durant les entraînements et les épreuves.

11. Le responsable matériel

Il doit s'assurer que rien ne manque (piquets, filets, bombes à tracer, banderoles, pelles).

Sonorisation performante à l'arrivée et au départ (pour avoir connaissance immédiatement des temps des coureurs)

Tableau d'affichage des temps à l'arrivée

12. Le rôle de l'entraîneur

Veiller à l'échauffement des sportifs

Repérer les parcours dans le temps imparti par l'organisateur sans passer dans le tracé

Pendant la course, l'entraîneur ne pourra accéder au tracé et devra se tenir derrière les filets de protection délimitant le parcours (sous peine de disqualification du coureur)

13.L'arbitre

Droits et attributions :

- tirage au sort des numéros de dossards
- inspection du parcours après traçage seul ou avec le jury ; y compris l'acheminement de la zone d'arrivée vers les remontées mécaniques. Il doit s'assurer de personnels en place si nécessaire.
- modification du tracé si nécessaire, ou adjonction de portes supplémentaires. Le traceur devra être informé.
- à la fin de chaque manche ou de l'épreuve, réception des juges à l'arrivée et aux portes avec les fautes signalées.
- il devra signaler les concurrents disqualifiés pour dépassement d'horaire ou fautes techniques.

14.Traceur

Il devra être familiarisé à la particularité des pistes au niveau des concurrents dans chaque division, des déclivités, nombre de portes correspondant aux catégories.

Il est chargé de la préparation du matériel nécessaire :

- piquets de slalom (piquets de réserve)
- perceuses
- bombes de couleur pour repérer l'emplacement des piquets ou l'itinéraire à suivre en Division III.

Afin de proposer un parcours tenant compte de l'enneigement, de la qualité de la neige, et autres difficultés techniques en rapport avec le niveau des concurrents, le traceur doit faire un premier repérage en compagnie de l'arbitre et du directeur technique.

La priorité doit être donnée à la sécurité des concurrents.

Pour la descente les portes doivent rester dans l'axe de descente et avoir une largeur d'au moins huit mètres.

Le traceur doit participer aux réunions de chef d'équipe pour y rendre compte des tracés mis en place.

15.Le secrétaire de course

Il est responsable de tout le secrétariat concernant les questions techniques de l'épreuve et de la préparation du tirage au sort. Il doit s'assurer que les résultats contiennent les informations suffisantes. (références 230)

Il doit s'assurer du contenu des listes au départ, doit produire des résultats en quantité suffisante, rapidement après la course.

16.Le jury

a) Définition et mission

Il est responsable du contrôle du bon déroulement de l'épreuve ainsi que des entraînements. Il est la seule entité qualifiée à répondre aux plaintes des athlètes ou chefs d'équipe. Il décide des questions non prévues par ces règlements. Ses décisions sont sans appel.

b) Composition du jury

Plusieurs personnes seront proposées à la direction technique (départementale, régionale, nationale), en fonction de l'importance de la compétition.

Pour une rencontre nationale, le directeur Sportif Fédéral de la discipline et le directeur technique national font partie du jury.

c) Fonction du jury

Les membres désignés du jury se réunissent avant le début de l'entraînement pour leur première séance. Sa fonction prend fin lorsqu'il n'y a pas de réclamations dans les délais prévus.

Le président du jury est élu en fonction de son niveau de compétences. Les décisions sont soumises au vote.

d) Tâches du jury

Il contrôle si l'ensemble du déroulement de l'épreuve, y compris entraînements, est conforme aux règles établies.

Au point de vue technique, il doit s'assurer :

- du contrôle de la piste et des tracés
- des conditions d'enneigement y compris sur les abords
- de la préparation de la piste
- contrôle du départ et de l'aire d'arrivée
- contrôle du service sanitaire
- nomination du traceur et de l'heure de tracé
- de l'autorisation d'utilisation de la piste à l'entraînement
- inspection de la piste avant la course
- désignation d'ouvriers avant chaque manche et réception de leurs renseignements
- instructions particulières aux juges
- contrôle des portes et de leur position, déplacement éventuel
- l'annulation de la course en cas d'enneigement insuffisant ou de dangers autres
- décision d'arrêt momentané de la course pour travaux de remise en état de la piste, pour chute de neige importante
- les disqualifications pour raisons de sécurité (niveau technique ou physique insuffisant voire dangereux)
- les membres du jury doivent être munis d'appareils de transmission.

17.Ordre de départ

Lors de la première manche, le départ est donné dans l'ordre des dossards. Dans la deuxième manche, les concurrents partiront dans l'ordre inverse de la première manche : le dernier parti dans la première manche part le premier dans la deuxième manche

18.Commandement de départ

Dès que le starter a reçu l'accord pour le prochain départ, il donne au concurrent le signal "attention 10 secondes" avant le départ, ainsi qu'aux chronométreurs à l'arrivée ; puis "5 secondes" avant le départ décompte : 5-4-3-2-1- et donne l'ordre "partez". Le concurrent doit partir dans les dix secondes avec un chronométrage électronique. Pour le chronométrage manuel se référer aux instructions concernant la rubrique chronométrage.

Le responsable du chronométrage au départ et à l'arrivée devra signaler les faux départs, les disqualifiés.

19.Exécution de la course

Le jury peut opter pour le choix de deux manches avec des parcours différents, tracés l'un après l'autre et non en simultané sur deux pistes différentes.

Le jury peut prévoir un temps d'échauffement des coureurs sur le parcours à côté du tracé. (En aucun cas dans le tracé officiel sous peine de disqualification)

Article 3 : Ski de Fond

A. Règlement spécifique

1. Récapitulatif technique par niveaux

a) Division 1

— Féminin et masculin.

— Circuit : balisé par des fanions ou flèches d'une même couleur.

- 10 km Pas du patineur (skating) pour les juniors-seniors-vétérans 1-vétérans 2-vétérans 3
- 5 km Pas du patineur pour les minimes-cadets (distance d'apprentissage)
- 10 km style classique pour les junior-sénior-vétérans1 ayant une bonne condition physique
- 5 km style classique pour les minimes-cadets -juniors-seniors-vétérans 1-vétérans 2-vétérans 3 (distance ouverte au plus grand nombre de sportifs capables de faire un effort physique en accord avec leurs capacités) réaliser un temps inférieur à 35 minutes (tenir compte des conditions climatiques et de la qualité de la neige)
- 3 km pour les benjamins style Pas du patineur ou classique. Faire deux classements distincts
- Epreuve Relais : 4 X 1km classement scratch par équipe (2 relayeurs en classique + 2 relayeurs en libre)

— Piste conforme aux normes F.F.S., préparée pour les techniques classiques et libres ; départ à la volée ou toutes les 30 secondes.

— Niveau requis : être suffisamment entraîné pour utiliser tous types de pistes, situées dans les zones nordiques, pouvoir se repérer dans le temps et se situer sur la piste, gérer son parcours, utiliser la technique de son choix.

b) Division 2

— Féminin et masculin. Le pas du patineur n'est pas autorisé

— Circuit : balisé par des fanions ou flèches d'une même couleur.

- 3 km pour les benjamins-minimes-cadets-juniors- seniors-vétérans 1, 2 et 3

— Profil de piste : de type vallonné - départ à la volée ou toutes les 30 secondes.

— Niveau requis : être capable de glisser sur terrain plat ou vallonné, sur les deux skis ou en appui glissé alternatif, se repérer sur le parcours avec une ébauche de tactique de course.

En D1 et D2, la distance peut varier de 10% de la distance par défaut ou par excès, en fonction du profil du tracé.

— Pas alternatif obligatoire

— En cas de non respect du style, il y aura disqualification

c) Division 3

— Féminin et masculin.

— Distances et profil :

- 1 km sur terrain plat, classement par catégorie et sexe, bien matérialisé par une même couleur : départ à la volée ou toutes les 30 secondes
- filet de protection de chaque côté de la piste au minimum sur 100m depuis le start de départ
 - Niveau requis : être capable d'avancer skis aux pieds sur terrain plat, sans aide de l'entraîneur, avec repérage du circuit.
 - Pas alternatif obligatoire
 - En cas de non respect du style, il y aura disqualification
- Attention : Pour les divisions I, II et III, il ne sera pas admis aux entraîneurs de skier, à côté, derrière, ou devant son concurrent sous peine de disqualification. (A faire ressortir en gras et grande police)

d) Récompenses - Attribution de titres

- Division I : titre de Champion de France pour les B-M-C-J-S-V1-V2-V3
- Division II : titre de Champion Fédéral pour les B-M-C-J-S-V1-V2-V3
- Division III : titre de Champion Fédéral pour les B-M-C-J-S-V1-V2-V3

Selon les catégories arrêtées.

2. Commandement de départ

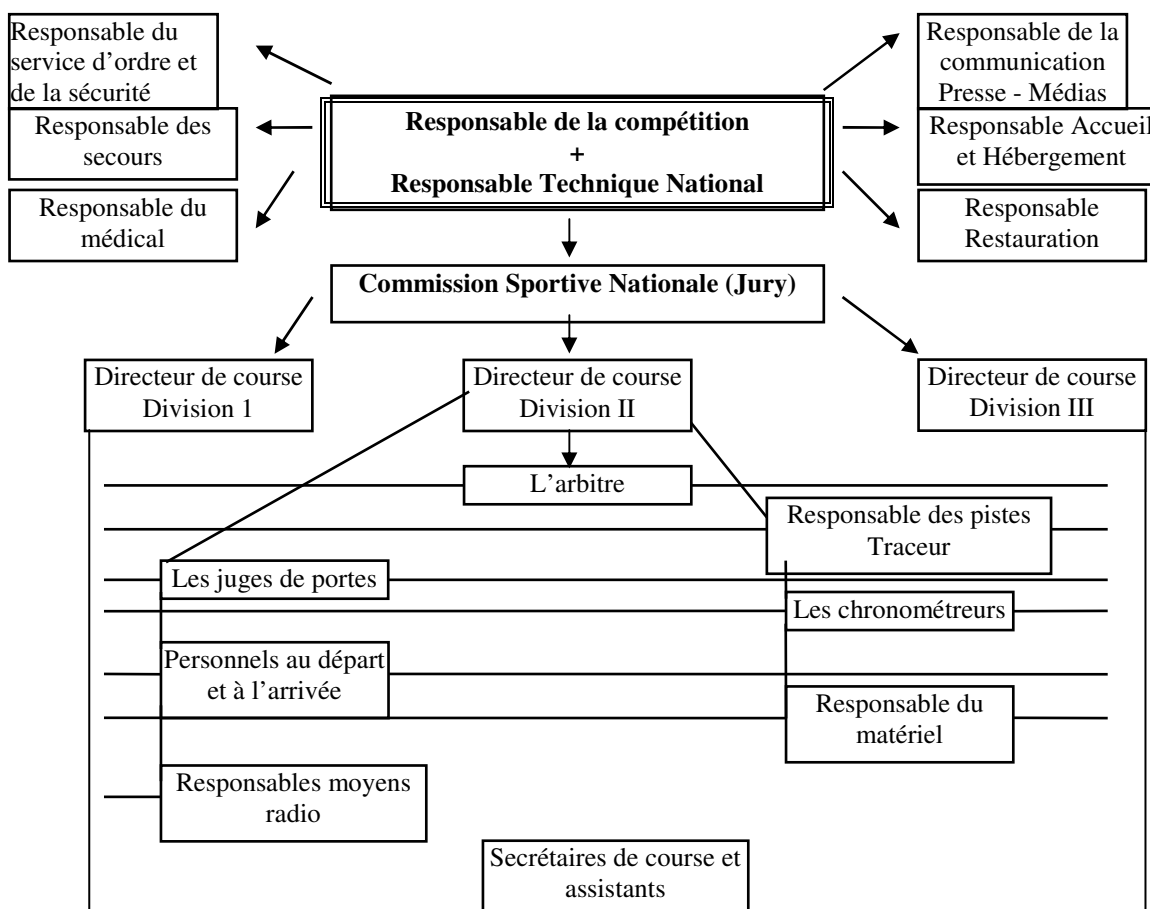
Dix secondes avant, le starter annonce "attention" puis compte de 5 à 1 et annonce "partez" ou tire un coup de pistolet.

3. Chronométrage électronique

Avec un chronométrage électronique le concurrent dispose d'une marge de 3 secondes avant et après le signal ; s'il part avant le signal, il doit être rappelé et passer la ligne de départ placée après le portillon de départ. Dans le cas d'un faux départ, au delà des 3 secondes après le signal, ce sera l'heure de départ affichée sur la liste qui comptera.

B. Termes et champs d'application des compétitions nationales

1. Organigramme des responsabilités d'une compétition nationale Ski de Fond



2. Le comité d'organisation et ses devoirs

Le responsable de l'épreuve contrôle tout le déroulement technique. Chaque officiel est chargé d'une seule tâche. Il est souhaitable qu'il se distingue par une tenue.

a) Les membres de ce comité

- le responsable de l'épreuve qui sera le président du comité d'organisation
- le secrétaire
- le responsable des pistes
- le responsable des chronométrages
- le responsable de la sécurité

b) Rôles et devoirs

— Le responsable de l'épreuve supervise tous les aspects techniques de l'épreuve et vérifie la compétence des officiels dans leur rôle.

— Le secrétaire se charge de tout le secrétariat des aspects techniques de l'épreuve. Il prépare tous les formulaires : pour le départ, le chronométrage, les calculs, le tirage au sort et le contrôle (différents postes sur le parcours). Il organise les réunions des chefs d'équipe, prépare les listes de départ. Il prend soin de la publication, aussitôt que possible des résultats officiels et veille à la distribution des résultats officiels.

— Le responsable des pistes : il est en collaboration avec le directeur technique et le responsable de l'épreuve pour le choix de la piste. Il est responsable du marquage (orientation) clôture de la piste, des postes de premiers secours, des pistes de ravitaillements, de l'installation de prise de temps intermédiaires. En accord avec le starter, il doit envoyer après le dernier coureur, un ou deux fermes de piste. Il doit veiller à ce que la trace reste nette, et doit envoyer un nouvel ouvreuse si besoin.

— Le responsable du chronométrage rend compte au responsable de l'épreuve, et est responsable des officiels du chronométrage ; chronométrage à main, ou électronique, preneurs de temps intermédiaires, ainsi que les officiels chargés du calcul. Il coordonne le travail du starter, du juge à l'arrivée et du contrôleur à l'arrivée.

— Le responsable de la sécurité rend compte au chef de l'épreuve. Il s'assure de la sécurité de l'épreuve et de l'accès vers et le long des parcours, au terrain d'échauffement, d'un passage d'une chenillette pour l'évacuation d'un blessé.

3. Autres officiels de l'épreuve

— Le responsable du contrôle : rend compte au responsable de piste, informe les contrôleurs de leur rôle, leur remet des cartes de contrôle et autre matériel nécessaire (plaquette protégée de plastique pour ne pas mouiller les cartes de contrôle, stylo, etc...), lui indique les emplacements attribués. Après l'épreuve il rassemble toutes les informations utiles, les cartes de contrôle et informe le jury de tous les incidents survenus.

— Poste de contrôle : deux contrôleurs sont nécessaires pour chaque poste. Ils se tiennent à quelques mètres de distance l'un de l'autre. Le nombre et la répartition des postes de contrôle sont fixés par le directeur technique et le chef de l'épreuve. Les postes de contrôle ont deux missions :

- le contrôle du passage des coureurs, entraîneurs et officiels, les deux contrôleurs prennent les notes séparément.
- le contrôle du passage des coureurs qui doivent parcourir l'ensemble du tracé indiqué sans aide extérieure, laisser passer un concurrent plus rapide sur signallement du contrôleur. Ils doivent signaler au responsable des postes de contrôle en fin d'épreuve, les incidents, abandons, infractions observées.

— Les responsables du départ et d'arrivée : rendent compte au responsable de l'épreuve. Ils sont responsables de l'accès des coureurs au départ et de leur sortie à l'arrivée. Ils coordonnent leur activité avec le responsable du chronométrage.

— Le responsable du calcul : rend compte au responsable du chronométrage pour les calculs rapides. Pendant l'épreuve il organise la publication des résultats sur le tableau d'affichage, leur transmission au speaker et la remise des résultats officiels de l'épreuve au secrétaire d'épreuve.

— Le responsable des informations et médias : est chargé d'accueillir, placer correctement et informer les journalistes, photographes de presse. Il veille à une bonne sonorisation durant l'épreuve.

— Le responsable du service médical : travaille en collaboration avec le chef de l'épreuve et est responsable de l'organisation du service médical, de l'efficacité du service de premiers secours, et le cas échéant du transport urgent à l'hôpital le plus proche.

4. Le Jury

Le jury peut se composer de 3 à 5 membres parmi lesquels le directeur sportif fédéral et le directeur technique national, le responsable de l'épreuve, le responsable de poste.

Le jury veille au bon déroulement de l'épreuve suivant le règlement.

Le jury peut décider de :

- l'annulation de l'épreuve (température, conditions atmosphériques difficiles)
- l'acceptation d'un retard dû en cas de force majeure pour un concurrent
- de juger du contenu des réclamations et disqualifications
- de toutes autres questions non prévues au règlement.

Ces décisions seront prises à la majorité de voix.

5. Le directeur sportif fédéral

Il peut transmettre ses pouvoirs sur nomination.

Il devra en contact avec le comité d'organisation si besoin : visiter les lieux de l'épreuve, veiller aux conditions de l'entraînement, vérifier les hébergements, repas, transports des coureurs ; il procède à des améliorations, si nécessaire.

Il doit arriver sur les lieux de l'épreuve avant, et pouvoir contrôler et décider d'améliorations avant le premier départ.

Il s'assure des équipements de pistes, de leur préparation, vérifie les documents (surtout pour une course internationale avec leur contenu d'information).

Il voit avec le responsable de l'épreuve et celui des pistes les différents tracés, les zones de départ et d'arrivée, d'entrées et de sorties de coureurs durant l'épreuve.

Il voit avec le secrétaire d'épreuve la procédure d'inscription de constitution de groupe, de tirage au sort.

Il participe aux réunions de chef d'équipe.

Il détermine les horaires de ces réunions.

Il rencontre le responsable d'épreuve et starters pour le mode de départ (en groupe ou individuel avec quels intervalles).

Il veille au bon déroulement des épreuves.

Après les épreuves, il rencontre le jury pour traiter d'éventuels incidents ou réclamations.

6. La technique classique

Pour la technique classique en course individuelle ou départ à la volée, plusieurs traces doivent être préparées.

Pour la technique libre les pistes seront damées.

7. Marquage de la piste

Il faut utiliser des panneaux, des flèches de direction, des rubans. Il est conseillé de repérer les distances de chaque épreuve grâce à une couleur différente. De même chaque kilomètre devrait être indiqué dans la mesure du possible.

8. Informations

Un tableau doit afficher les résultats officiels. Le chronométrage et les calculs sont à installer dans un local, avec une bonne visibilité, communiquant bien avec le départ et l'arrivée.

9. Dispositions

Des W.C. sont fortement conseillés, installés près du départ.

Pour le service médical du comité d'organisation une pièce chauffée doit être mise à disposition du service médical, à proximité du stade.

10. Départ

Pour un départ en groupe, les concurrents se placent derrière la ligne de départ, à l'appel de leur numéro. Prévoir une aire de départ suffisamment large. Le sportif doit être accompagné par son entraîneur jusqu'à l'aire d'échauffement ou la zone d'appel.

Pour des épreuves à départ individuel : les coureurs peuvent partir toutes les 30 secondes ou 1 minute suivant le choix du jury et comité d'organisation, en fonction surtout des catégories.

11. Numéros et départ

Le dossard doit être visible et ne pas gêner le concurrent. On peut utiliser le premier chiffre pour situer la division (1 en DI) (2 en DII) (3 en DIII) exemple 101 - 208 - 357. L'organisateur est responsable de la fourniture des dossards.

12. Entraînements et reconnaissance des postes

Une zone doit être à disposition pour l'entraînement. Certaines heures peuvent être décernées pour l'entraînement sur les pistes de compétitions.

13. Devoirs des officiels au départ

Le starter doit s'assurer que les coureurs prennent le départ dans l'ordre de leur numéro et à l'heure exacte.

Un aide, qui se tiendra à quelques mètres après la ligne de départ, doit agir suivant les instructions de starter et rappeler les coureurs dans le cas d'un faux départ. Les temps sont pris en 10^{ème} de seconde.

Il est toujours souhaitable de doubler manuellement un chronométrage électronique ; en cas d'incident, le chronomètre manuel est valable.

Arrivée :

- Passée la ligne, le sportif est pris en charge par son entraîneur

- En cas de chronométrage à main, le temps est pris lorsque le concurrent a passé la ligne avec le premier pied. En cas de chronométrage électronique, le temps est déterminé par le déclenchement du contact, qui doit être placé à au moins 25 cm au dessus de la neige.
- Le juge à l'arrivée dresse la liste d'arrivées dans l'ordre et la remet au responsable des chronométrages. Si deux ou plusieurs concurrents obtiennent le même temps, ils seront placés à la même place et le concurrent portant le numéro de dossard le plus bas figurera en première position.
- Le responsable des calculs transmettra le plus vite possible les résultats au secrétaire de l'épreuve.
- La liste officielle des résultats doit être affichée rapidement, et pouvoir être distribuée en quantité.

LA DTN ET LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE SKI SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE REGLEMENT A TOUT MOMENT SUIVANT L'EVOLUTION DE LA DISCIPLINE.

